

Bilan annuel 2017-2018 d'animation du Docob des sites de la Crau Natura 2000

Préambule :

Le Docob et les sites Natura 2000

- Zone Spéciale de Conservation « Crau centrale/Crau sèche » (FR9301595) en application de la Directive "Habitats, Faune, Flore"
- Zone de Protection Spéciale « Crau » (FR9310064) en application de la Directive "Oiseaux"

L'animation

Le premier document d'objectif a été rédigé par le comité de foins de Crau entre 2001 et 2002 puis la Mairie de Saint Martin de Crau a été nommée structure animatrice en juillet 2009 et a renouvelé son engagement lors du COPIL du 20 février 2018.

Mme Henry, adjointe au maire à l'environnement et au développement durable est présidente du COPIL suite à sa réélection durant le COPIL du 20 février 2018.

Mme Marine SCARPARI a été en charge de l'animation des deux sites Natura 2000, sur la base d'un 100% partagé à hauteur de 50% pour chaque site du 12 septembre 2017 au 11 septembre 2018 correspondant à la troisième année de la convention en cours.

Le Comité de foins de Crau est, quant à lui, en charge de l'animation des MAEc.

Le présent bilan couvre une période allant du 12 septembre 2017 au 11 septembre 2018.

Rappel des enjeux et objectifs du Docob

- Habitats :

Les enjeux de conservation sont jugés très forts pour trois habitats strictement méditerranéens et ayant subi une forte régression.

- Parcours substeppiques de graminées annuelles du *Thero-Brachypodietea* (UE 6220) : Cet habitat endémique à la Crau a vu sa surface largement diminuer au cours des dernières décennies. Il est toujours menacé par divers projets d'aménagements. Il doit son maintien au pâturage extensif des brebis. Habitat très peu résilient, c'est aussi un habitat d'espèce de nombreuses espèces communautaires.
- Mares temporaires méditerranéennes (UE 3170) : Habitat très rare au niveau français, il est sensible et est susceptible d'être altéré par de nombreuses altérations.
- Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes de *Molino-Holoschoenion* (UE 6420) : Habitat en régression généralisée et rare en France, il est sensible à toute modification du régime hydraulique et nécessite un entretien par des pratiques agricoles extensives.

- Espèces :

Originellement, la Crau avait été désignée en ZPS pour ses populations très rares d'oiseaux. Il n'est donc pas étonnant que des espèces d'oiseaux, dépendant des parcours steppiques soient notées en enjeu prioritaire dans le DOCOB.

- Ganga cata : Seule station française, la Crau compte une centaine de couples. La population de Ganga cata est en lent déclin sans que les causes ne soient réellement connues. Il dépendrait principalement de l'état et de la surface disponible de pelouses sèches.
- Alouette calandre : la Crau accueille environ 90% de la population française d'Alouette calandre. C'est une population restreinte mais apparemment en croissance. Elle dépend de l'état et de la surface disponible de pelouses sèches.

Au total, le site compte 10 habitats d'intérêt communautaire dont trois prioritaires, 16 espèces de faune d'intérêt communautaire et 43 espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux.

Les principaux objectifs de conservation sont les suivants :

Hydrosystèmes et zones humides		
OC1	1	Maintenir la fonctionnalité hydrique et la qualité physico-chimique des eaux souterraines et superficielles
OC2	1	Veiller à la conservation des habitats réduits ou ponctuels remarquables
Milieux ouverts et semi-ouverts, milieux agricoles		
OC3	1	Conserver les milieux steppiques et favoriser la diversité biologique
OC4	2	Conserver les milieux prairiaux
OC5	2	Conserver et restaurer les corridors écologiques
Milieux forestiers		
OC6	2	Conserver les habitats forestiers à enjeux
Divers		
OC7	1	Conserver la faune patrimoniale
OC8	3	Conserver les populations de chiroptères
OC9	3	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes.

Pour atteindre ces objectifs 21 mesures ont été identifiées dans le Docob.

Priorité	Code et libellé de la fiche-actions
Actions de gestion liées aux corridors	
1	CORR-1 : Restaurer les espaces interstitiels à enjeux de reconnexion et maintenir les zones à enjeux de continuité steppique
2	CORR-2 : Entretenir les ripisylves relictuelles sur le site
2	CORR-3 : Maintenir la structure bocagère
Actions de gestion liées aux milieux humides	
1	HUM-1 : Restauration et entretien léger des marais à Marisque par un débroussaillage et l'ajustement d'un pâturage extensif/ fauche différencié maintenant une mosaïque de milieux plus ou moins ouverts
2	HUM 2 : Maintien d'un réseau hydraulique de canaux de qualité

Priorité	Code et libellé de la fiche-actions
3	HUM 3 : Localiser et initier des campagnes contre les espèces envahissantes des canaux d'assainissement (<i>Cortaderia Selloana</i> , <i>Ludwigia peploides</i>)
Actions de gestion liées aux milieux ouverts	
1	PEL/PRAI-1 : Soutenir et développer les pratiques pastorales extensives en privilégiant les coussouls, friches, herbes de printemps et landes sous-bois disponibles
2	PEL/PRAI-2 : Soutenir les pratiques d'irrigation gravitaires assurant le maintien de la nappe
1	PEL/PRAI-3 : Réouverture et entretien de surfaces embroussaillées à fort potentiel steppique envahies par des formations arbustives
1	PEL/PRAI-4 : Limiter les débordements d'excédents d'eau d'irrigation sur les zones steppiques en calibrant les fossés récepteurs des eaux de colatures
2	PEL/PRAI-5 : Maintenir un pâturage extensif ou une fauche pour limiter l'envahissement par les ligneux sur les prairies humides
Actions de gestion liées à l'arboriculture	
3	VER-1 : Valoriser une arboriculture et oléiculture plus respectueuse de l'environnement en limitant les traitements sanitaires
Actions de gestion liées aux milieux forestiers	
3	FOR-1 : Favoriser la maturation des chênaies vertes
3	FOR-2 : Mettre en place une prévention contre les incendies par une gestion pastorale
Actions de gestion liées aux chiroptères	
2	CHIRO-1 : Restaurer et entretenir les corridors boisés, voies de déplacement des chauves-souris, entre gîtes et zones de chasse
Actions de gestion liées aux oiseaux	
3	AVIF-1 : Favoriser les milieux de stationnement ou de repos du Vautour percnoptère, du Milan noir et du Rollier d'Europe
1	AVIF-2 : Reconvertir les surfaces cultivées en grandes cultures par un couvert végétal favorable à l'avifaune patrimonial (<i>Tetrax tetrax</i>)
Actions de gestion et maîtrise du site	
3	GEST-1 : Canaliser la fréquentation sur les milieux naturels
Animation et communication	
1	ANIM-1 : Piloter la phase d'animation des sites (gouvernance, contractualisation, concertation...)
1	COM-1 : Actions de communications autour des sites et de leurs enjeux (page web, réunions d'information, interventions, supports pédagogiques, kit de communication...)

Priorité	Code et libellé de la fiche-actions
2	ETUDE-1 : Améliorer la connaissance et suivre l'état de conservation des habitats naturels et des espèces

Missions de la structure animatrice :

Les missions de la structure animatrice du Docob s'articulent autour des volets suivants :

1. Gestion des habitats et espèces
2. Suivi des évaluations d'incidences
3. Suivis scientifiques
4. Information, communication et sensibilisation
5. Veille à la cohérence des politiques publiques
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

1. Gestion des habitats et espèces

1.1 Animation des contrats Natura 2000

Recherche de contrats potentiels et en particulier arrachage jussie

- Temps consacré : 2.5j

1.2 Animation des MAEc

Les surfaces engagées par les agriculteurs en 2015 n'ont été validées par les services de l'état et diffusées qu'au début 2018. De nombreuses surfaces n'ont pas été acceptées ce qui est apparu aux yeux du comité du foin de Crau puisque les mesures Herb04 et herb09 n'ont pas été traitées de la même manière alors que leur cahier des charges est identique à l'exception du pâturage mis en supplément dans Herb09.

- Temps consacré : 2j

1.3 Elaboration et animation de la charte Natura 2000

Pas d'animation de la charte

1.4 Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

-Etude de l'appel d'offre de l'agence de l'eau

- Temps consacré : 0.5j

-Etude avec les services techniques de la mairie de l'appel d'offre du FEDER sur le renforcement de la trame verte et bleue

Deux propositions ont été étudiées, la première concerne la mise en place d'un passage à chauve-souris au niveau du bois de Leuze et la deuxième se focalise sur une réouverture des parcelles de pelouses sèches embroussaillées. Les services techniques ont fait savoir que la deuxième option était préférable du point de vue de la mairie. A la

suite de cette décision, les principaux acteurs concernés par cette ouverture (CEN PACA, Chambre de l'Agriculture, CERPAM, Université d'Avignon...) ont été contactés pour discuter de la faisabilité de ce projet.

- **Temps consacré : 4.5j**

-Appel à projet pour la constitution d'un Atlas de Biodiversité communale

- **Temps consacré : 0.5j**

1.5 Mise en œuvre des actions non contractuelles

- Inscription des parcelles de Coussoul ou de pelouses sèches hors réserve au PLU de Saint-Martin-de-Crau

Dans le cadre de la révision du PLU de Saint Martin de Crau, il a été proposé d'améliorer la protection des pelouses steppiques à fort enjeu (proximité de la réserve offrant des continuités écologiques, coussouls vierges). Dans cette optique, la chargée de mission Natura 2000 a argumenté auprès des élus de Saint martin de Crau pour que des prescriptions d'utilisation pastorale de ces parcelles soient écrites au PLU.

La chargée de mission a participé à plusieurs réunions de concertation avec la ville mais aussi avec la chambre de l'Agriculture pour soutenir cette classification. Au terme de cette concertation, la quasi-totalité des pelouses sèches présentées ont été mises dans un zonage Ab (Agricole exclusivement pastoral), n'autorisant que les activités et les travaux en relation avec le pâturage. Le PLU est actuellement en consultation publique. Plusieurs propriétaires agricoles et en particulier M. CALVIAIRE souhaitent sortir de ce zonage.

- **Temps consacré : 2j**

- Fermeture des chemins communaux de Saint Martin de Crau menant à la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau

La Mairie de Saint Martin de Crau, en partenariat avec le CEN PACA, gestionnaire de la réserve, a rédigé un arrêté préfectoral portant sur la réglementation permanente de la circulation en réserve naturelle sur les chemins communaux. La Mairie s'est ainsi dotée de barrières qui seront apposées aux entrées de la réserve naturelle. Des autorisations exceptionnelles seront accordées et la chargée de mission jouera l'intermédiaire entre la Mairie de Saint Martin de Crau et le CEN PACA pour valider les demandes d'autorisations en accord avec l'action préconisée par le DOCOB : « GEST-1 : Canaliser la fréquentation sur les milieux naturels ».

Dans ce cadre, la chargée de mission a mis en place une procédure pour délivrer ces autorisations en concertation avec le CEN PACA qui a été validée par la mairie. Elle a également proposée une méthode pour gérer les sorties et les entrées des clés.

Les barrières ont été fermées le 27 juillet 2018.

- **Temps consacré : 6j**

- Action sur les haies

Suite à une rencontre avec le pôle bocage de l'ONCFS et le réseau agrifaune qui a permis de mettre les bases sur un possible partenariat permettant une amélioration des secteurs bocagers en Crau, des subventions pour un

stage en 2019 ont été demandées. Cette subvention a été inscrite à la convention Natura 2000 de 2018-2021. Le stage aura pour but de mettre en place un conseil pour les agriculteurs et freiner la destruction des haies qui s'est faite plus importante depuis la disparition de la liste locale 2 en décembre 2017. Le stage comportera une :

- Etude de la qualité du bocage

But : connaître l'état qualitatif actuel du bocage et repérer les haies de qualité exceptionnelle à prendre en exemple

- Etude des essences présentes dans le bocage :

But : repérer les essences adaptées au territoire en fonction de la strate sélectionnée et de différents facteurs dont la présence du pouding, l'éloignement à la ressource en eau... On cherchera également à repérer les combinaisons fonctionnelles.

- Etude des localisations propices à l'implantation de haies :

But : faciliter la communication sur les zones propices à l'implantation de haies et cibler les localisations à travailler en premier

- Recherche de retours d'expérience d'agriculteurs ayant récemment planté des haies :

But : mutualiser les succès et les échecs et ainsi alimenter une base de données des espèces à éviter ou à préférer. Repérer les pratiques à favoriser

- Sélection d'agriculteurs volontaires témoins:

But : donner aux agriculteurs des témoins montrant les bonnes pratiques. Il est souvent plus facile de faire accepter des pratiques à des agriculteurs quand elles sont présentées par leurs pairs. C'est sur ce constat que le réseau Agrifaune s'est constitué.

- Liaison avec les pépiniéristes

But : sensibiliser à la problématique et chercher des compromis entre qualité, diversité et prix. Faciliter le choix des agriculteurs en aval.

- Sensibilisation des exploitants

But : Faire connaître les bonnes pratiques et les choix judicieux des essences. Des ateliers de travail seront mis en place avec les agriculteurs pour qu'ils puissent s'approprier la démarche et orienter l'étude en cas de besoin spécifique. Une conférence de restitution ouverte au grand public sera organisée en fin de stage.

La chargée de mission prévoit une réunion à l'automne avec les partenaires pour définir les besoins de chacun.

- **Temps consacré : 3,25j**

Par ailleurs, trois appels d'agriculteurs ont donné lieu à des conseils de plantation et d'entretien des haies avec fourniture de documents de références édités par l'ONCFS. Ces appels prouvent la nécessité de communiquer sur le sujet et de trouver des réponses adaptées au territoire très particulier de la Crau.

- **Temps consacré : 1,25j**

- Action sur la jussie



FIGURE 1: ARRACHAGE DE LA JUSSIE PAR LES AGENTS DES ESPACES VERTS DE LA MAIRIE DE SAINT MARTIN DE CRAU, L'ASSOCIATION DES PECHEURS DE L'APASMC ET UN AGENT DES MARAIS DU VIGUEIRAT

Contexte :

En 2017, les agents de la mairie de Saint Martin de Crau avaient détectés une présence ponctuelle de jussie dans le canal de la Chapelette, de son bras de décharge et sur le canal longeant la Baisse de Raillon. Ces canaux sont connectés au réseau menant dans les sites de la Crau. A la lumière de l'expérience des Marais du Vigueirat, il a été décidé d'agir au plus vite pour profiter du développement relativement faible de la jussie pour parvenir à minima à la contrôler et idéalement de l'éradiquer.

Action :

Sur les fonds de Natura 2000, un expert des Marais du Vigueirat s'est déplacé avec la chargée de mission pour diagnostiquer les localisations précises de la jussie et donner ses préconisations. Aux endroits où la jussie est peu développée, un chantier d'arrachage a été prévu en partenariat avec l'association des pêcheurs APASMC et sous la tutelle d'un agent des Marais du Vigueirat. Ce chantier a été réalisé le 16 mai 2018.

Sur le bras de décharge de la chapelette, proche de la martelière, le développement a été jugé trop important pour être arraché manuellement. L'expert des marais du Vigueirat a conseillé d'assécher la zone en fermant la martelière et en créant un batardeau avant de curer sur une dizaine de centimètres pour enlever le plus gros de la jussie. Les années suivantes, la mairie devra mener des campagnes d'arrachage à cet endroit.

Les agents de la mairie ainsi que les pêcheurs de l'APASMC ont pu profiter d'une formation à l'arrachage de la jussie sur le Marais du Vigueirat qu'ils ont pu ensuite mettre en pratique sur la commune.

Résultats :

Les efforts d'arrachage de la jussie en aval de la martelière et de la localisation du batardeau ont été suffisant pour ne pas observer de repousse. Sur le canal de la Chapelette, de nouvelles implantations ont été détectées et devront faire l'objet d'une nouvelle campagne. Enfin, au niveau du canal longeant la Baisse de Raillon (site le plus sensible) 4 nouveaux plants ont été détectés et seront arrachés cette saison.

- Temps consacré : 6,25j

1.6 Exonération de la TFNB

La chargée de mission s'est chargée de guider certains exploitants dans des situations complexes (décès de l'exploitant ayant fait la demande d'exonération, exploitation en indivision...) et a pris en charge la rectification de la liste du parcellaire pour le service foncier.

- Temps consacré : 1j

Temps consacré : 32,5 journées au lieu de 35 prévues

2. Évaluation des incidences des projets

Depuis le 12 septembre 2017, l'animatrice Natura 2000 a été sollicitée pour effectuer le porter à connaissance de 27 projets listés dans le Tableau 2 ci-après. Lorsque le projet a été jugé peu impactant, une simple fourniture des données du DOCOB a été faite. Les projets les plus impactant ont quant à eux fait l'objet d'une visite de terrain.

- Conseil en amont de la procédure :

Projet	Communes	Porteur de Projet	Temps consacré
Renseignement ONCFS	Mouries	ONCFS	0.5
Baisse de Raillon	Saint Martin de Crau	Mairie de Saint Martin de Crau	0.5
Arrachage haie	Arles	Melino	0.25
		Vulpian	1
Renseignement Poitevine	Grans	CEN PACA	0.25
Maraichage bio	Salon de Provence	Gozziano	0.25
Achat SAFER	Grans	Fillali	0.5
		Michel	0.5
Affouillement pipeline	Saint Martin de Crau	GRTgaz	1

Arrachage de haie	Istres	Coopérative agricole	0.5
-------------------	--------	----------------------	-----

- **Veille environnementale et constats d'infraction :**

Projet	Communes	Porteur de Projet	Temps consacré
Infraction création de piste	Saint Martin de Crau	Calviaire	0.75
Infraction enfouissement de déchets et retournement coussoul	Saint Martin de Crau	Carougnade	0.25
Etude impact Dynamite	Saint Martin de Crau	Direct Energie	0.5
Création de Merlon	Saint Martin de Crau	Giraudeau	0.75
Plantation grenadier	Salon de Provence	Jacotot	0.25
Infraction défrichement	Arles	Cauvin	0.25
Vérification potentielle infraction retournement de Coussoul non avérée	Saint Martin de Crau	Carougnade	0.25
Infraction retournement de Coussoul	Saint Martin de Crau	Coulies	0.25
Infraction affouillement Poscros	Arles		0.5
Infraction défrichement en réserve	Arles	Société de chasse de Fos sur Mer	0.75
Suivi de travaux d'affouillement	Saint martin de Crau (la Samatane)	GRTgaz	0.25
Infraction affouillement	Saint Martin de Crau	LUPI	1.75
Suivi aérodrome	Eyguières	Aupase Mairie d'Eyguières +	2
Infraction retournement de Coussoul	Istres (Entressen)	Chorot	1.5

- **Porters à connaissance :**

Projet	Communes	Porteur de Projet	Temps consacré
Construction lotissements	Saint Martin de Crau	CHIVAS	1,5
Arrachage de haie	Arles	CLAVIER	1.5
Affouillement pipeline	Fos sur Mer	SPMR	0.75
Defrichement	Arles	Clavier (Mas capelle)	0.75
Affouillement	Saint Martin de Crau	Brugeas	1.25

Installation SEA (proposition de plusieurs sites d'installation)	Istres	BA 125	1.5
Serre photovoltaïque	Saint Martin de Crau	Pons	0.5
Extension Clésud	Grans	Mairie Grans	0.25
Construction hangar	Aureille	Gillet	0.5
Affouillement pipeline	Saint martin de Crau	SPSE	0.5
Affouillement pipeline	Saint Martin de Crau	SPMR	0.75
Implantation entreprise la Thominière	Saint Martin de Crau	Mairie de Saint Martin de Crau	1.5
FDGER Oliveraie bio	Salon	Arravechia	1
Arrachage de haie	Istres (Entressen)	RTE	1.25
Implantation Air Ball	Saint Martin de Crau	Menez	0.25
Implantation pylône	Salon	TDF	1
Implantation pylône	Grans	TDF	1
Implantation pylône	Arles	TDF	0.75
Schéma pluvial de Saint Martin de Crau	Saint Martin de Crau	Mairie de Saint Martin de Crau	1.5
Construction Hangars militaires	Istres	BA125	1
Construction Gendarmerie	Saint Martin de Crau	Mairie de Saint Martin de Crau	0.5
PLU de Saint Martin de Crau	Saint Martin de Crau	Mairie de Saint Martin de Crau	0.75
Schéma d'épandage	Saint Martin de Crau	Saint Laurent du Var	1
Création pistes de Karting	Eyguières	Karting d'Eyguières	1
Construction de lotissements	Saint Martin de Crau	Granat	1.25
Démoustication	Salon de Provence/ Grans/ Istres/ Arles	EID	1.75
Création d'un lotissement Clos de Bellombre	Arles	Mairie Arles	0.5

Réunions de concertation, suivi de chantier

- Suivi du Chantier de la DIRMED

En 2017, la DIRMED a monté un projet de carrefours de retournement. Dans un premier temps, deux carrefours tests ont été décidés afin de valider la pertinence de ces carrefours. La DREAL avait alors jugé que cette phase de tests ne nécessitait pas une étude d'impact. Au vues des sensibilités du site de la Crau et considérant que le terre-plein central était un habitat de coussoul connu pour être utilisé par le Faucon crécerellette en période de chasse,

la chargée de mission avait alors contacté la DIRMED pour les sensibiliser aux enjeux et les accompagner dans la mise en place du chantier. Une première visite des chefs du projet a permis de cadrer la collaboration. Plusieurs actions ont été réalisées :

- Une première réunion avec les agents DIRMED responsables du chantier et de leurs prestataires avait pour but de montrer la sensibilité du site, expliquer les différents zonages et la réglementation qui s'y applique et donner les premières préconisations d'ordre général. Il a été notamment rappelé que la RN568 longe une réserve naturelle et qu'aucune circulation ou parking ne serait toléré en son sein.
- Une participation au cahier des clauses administratives et le plan de respect de l'Environnement assurant la prise en compte des enjeux du site Natura 2000 et de ceux de la réserve
- Une visite sur le terrain avec le coordinateur environnement a permis de déterminer (autant que possible aux vues des dates de visites : janvier) les enjeux particuliers sur les deux zones des carrefours. Le but était de cadrer le futur chantier en termes de parkings, de bases de vie et de bennes à ordures. Sur le premier site, des garennes ont données lieu à un zonage particulier de protection. Sur le deuxième zonage, le milieu étant homogène, seule une réduction de l'espace utilisé a été décidée.
- Une visite de contrôle a été organisée. Aucune trace de circulation en dehors des zones de stockage autorisées n'a été détectée et le coussol bordant les carrefours est riche.
- Un cadrage de l'étude environnementale et un suivi de ses avancées
 - **Temps consacré : 5j**

- **Mise en place d'une convention avec les transporteurs (SPSE, SPMR, Trapil)**

Les transporteurs font régulièrement des fouilles de contrôle de leurs pipelines qui donnent lieu à des autorisations au titre de la réserve naturelle lorsque ces travaux sont réalisés au sein de ce périmètre et des évaluations des incidences. Les préconisations étant toujours les mêmes pour ce type de travaux, une discussion entre la réserve naturelle et les transporteurs a été engagée afin d'aboutir à une convention entre ces deux partis. Cette convention ne se supprime pas à l'évaluation des incidences. La chargée de mission a donc rappelé les items pouvant donner lieu à des évaluations des incidences et de la possibilité de réaliser une convention semblable pour Natura 2000.

- **Temps consacré : 1.5j**

- **Liste locale 2**

La liste locale 2 a été annulée le 30 décembre 2017 par le tribunal administratif au motif d'un défaut de concertation lors de son élaboration. Une concertation pour sa validation est prévue en septembre. La Chargée de mission a transmis les données SIG actualisées et des argumentaires dans le but de faciliter cette concertation.

- **Temps consacré : 1.5j**

- **Communication des infractions constatées sur le territoire au service agricole de la DDTM13 pour contrôles de terrains**

- **Temps consacré : 1j**

Temps consacré : 49 journées au lieu de 52 prévues.

3. Suivis scientifiques et techniques

- **Suivi des odonates en Crau** : L'étude a été programmée dans la convention Natura 2000 2018-2019 et devrait avoir lieu, sauf problèmes météorologiques, au printemps 2019. Au regard des enjeux actuels du site, les sites suivants seront inventoriés en priorité. A titre indicatif, les priorités sont les suivantes :
 - Sites sur Grans/ Salon dans le périmètre de l'EID : Priorité 1
 - Etang d'Entressen et zones humides avoisinantes : Priorité 1
 - Trou de la ménudelle : Priorité 2
 - Canal centre Crau : Priorité 2 (à modifier en fonction d'un premier passage)
 - Zone humide du Mas de Reyre : Priorité 3
 - Zone humide au niveau du domaine du merle : Priorité 3
 - Etang des Aulnes : Priorité 3 (à modifier en fonction d'un premier passage)
 - Etang du Luquier : Priorité 4 (à voir en fonction des possibilités d'accès)
 - **Temps consacré : 2j**

- **Etude SINERGI** :

Contexte : Le SYMCRAU, gestionnaire de la nappe phréatique a lancé en février 2018 une étude permettant d'établir une quantification précise de la sensibilité de la ressource aux conditions de recharge et de prélèvements, pour mieux encadrer la gestion et anticiper les tensions, avec pour objectif de satisfaire les usages et services de la nappe.

Action : Dans ce cadre, la chargée de mission Natura 2000 a apporté son soutien pour qualifier la dépendance à la nappe des zones humides de la Crau avec pour but d'apporter des arguments scientifiques pour mieux comprendre les interactions. Une première réunion a permis de déterminer les zones humides potentiellement en lien avec la nappe. Plusieurs sessions de terrain ont été faites pour en déterminer la dépendance

Résultats : les résultats ne sont pas encore officiels. Cependant, il a été déterminé que les zones humides suivantes ont un lien plus ou moins étroit avec la nappe phréatique :

 - Zones des anciens marais de Baussenq
 - Résurgences au niveau du canal de Vergières
 - Résurgences au niveau du bras de décharge de la Chapelette
 - Etang du Luquier
 - **Temps consacré : 11j**

- **Intégration des données cartographiques du SYMCRAU** : En janvier 2017, le SYMCRAU avait réalisé une cartographie des habitats sur la base de photointerprétation de photos aériennes datant de 2016. Les catégories choisies, plus larges que celles de Natura 2000 permettent toutefois de mettre à jour les modifications de surface pour les prairies de foin de Crau. Les données n'ont pas été contrôlées par un agent et souffre à la marge de quelques erreurs. La chargée de mission a réalisé quelques modifications sur la base d'un contrôle visuel de photos aériennes, de contrôles de terrain et sur avis de M. Didier TRONC, directeur du comité du foin de Crau. Les données FDGER seront par la suite intégrées à cette cartographie.

Dans un deuxième temps, une étude diachronique entre 2012 (date des inventaires habitats pour le DOCOB) et 2016 (date des photos utilisées dans le travail du SYMCRAU) afin d'évaluer les changements

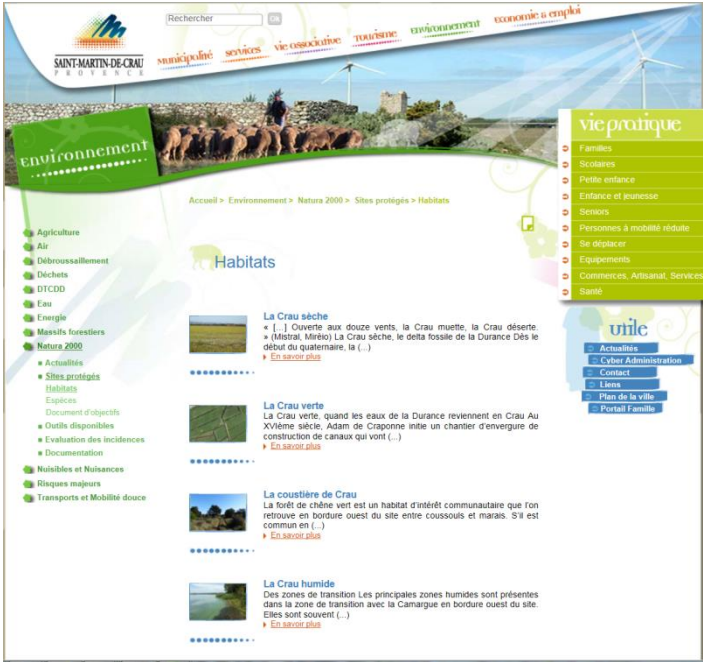
ayant eu lieu sur le territoire et permettant de voir sur quels types d'habitats les prairies de foin de Crau ont pu être créées et au profit de quel type d'habitat elles ont disparues.

- **Temps consacré : 3j**
- **Plan de gestion de l'étang d'Entressen** : Dans le cadre du contrat de nappe, la mairie d'Istres se trouve dans l'obligation de faire un état des lieux environnemental de l'étang et de proposer des actions d'amélioration de cet état des lieux.
- **Participation aux différents PNA et réunions de réseaux pour les espèces d'intérêt communautaire (Faucon crécerellette, Perdrix rouge...)**
 - **Temps consacré : 3.5j**
- **Comité de pilotage : Etude de faisabilité de réalimentation du canal de Rageyrol de Vergières dans le cadre de l'avant-projet de gestion de l'eau de l'étang des Aulnes.**
 - **Temps consacré : 1.5j**
- **Présentation de l'étude Silune à l'Etang des Aulnes**
 - **Temps consacré : 0,5j**
- **Renseignement pour le Parc régional des Alpilles sur les haies**
 - **Temps consacré : 0.5j**
- **Suivi du Criquet de Crau**
 - **Temps consacré : 0.75j**


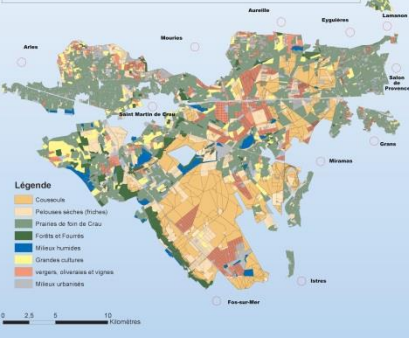




Temps consacré : 25.5 au lieu de 31 prévues

4. Information, communication, sensibilisation


4.1 Création / mise à jour d'outils de communication, media

Mise à jour du site internet de la Mairie de Saint Martin de Crau	
	<p>Ajout d'informations et tenue de l'actualité</p>
<p>Diffusion</p>	<p>internet</p>
<p>Temps consacré</p>	<p>2j</p>

Exposition itinérante Natura 2000

<p>Natura 2000 en Crau</p>  <h3>Les sites de la Crau</h3> <div data-bbox="140 481 502 616"> <p>Fiche d'identité</p> <p>HISTORIQUE DE CREATION Désignation en ZPS: 1990 pour une superficie de 11 500 ha Désignation en ZSC: 1999 pour une superficie de 31 538 ha Nouvelle désignation en ZPS pour une superficie de 38 333 ha</p> <p>SUPERFICIE: 43 120 ha de superficie fusionnée</p> <p>COMMUNES: 12</p> <p>STRUCTURE ANIMATRICE: Maine de Saint-Martin-de-Crau</p> </div>  <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> Communes Prairies sèches (riches) Prairies de foin de Crau Forêts et fourrés Milieu humide Grandes cultures vergers, oliveraies et vignes Milieu urbanisé <p>Trois grands milieux</p> <div data-bbox="143 974 263 1187">  <p>La Crau sèche Localisation: sud du site Profil: pelouses sèches Habitat caractéristique: Le caucastil Superficie de l'habitat: 8 500 ha</p> </div> <div data-bbox="279 974 406 1187">  <p>La Crau verte Localisation: nord du site Profil: mosaïque de prairies et de zones humides Habitat caractéristique: Les prairies de foin de Crau Superficie de l'habitat: 14 000 ha prairie + 400ha zones humides</p> </div> <div data-bbox="422 974 550 1187">  <p>La Costière de Crau Localisation: frange ouest du site Profil: Forêt Habitat caractéristique: Chenilles vertes Superficie de l'habitat: 1640 ha</p> </div> 	<p>Aux travers de 6 panneaux, l'exposition présentera la politique Natura 2000, les sites de la Crau et les habitats et espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>Exposition finalisée en mai et présentée lors de la fête de la nature et des différents stands auquel la chargée de mission a participé</p>
<p>Diffusion</p>	<p>Manifestations/ Mairies/ Offices du tourisme...</p>
<p>Temps consacré</p>	<p>6j</p>

Lettre d'information n°2

	<p>En cours de rédaction</p>
<p>Diffusion</p>	<p>Mairies et offices du tourisme</p>
<p>Temps consacré</p>	<p>5j</p>

<p>Présentation de l'animation Natura 2000 aux élus de Saint martin de Crau</p>	
	<p>Contribution à un document interne à la mairie de Saint Martin de Crau à destination des élus qui a permis de faire état de l'avancée de l'animation Natura 2000 sur la ville</p>
<p>Diffusion</p>	<p>Elus de Saint Martin de Crau</p>
<p>Temps consacré</p>	<p>1j</p>

Communication avec les media :

Nom du Média	Info Saint Martin
Date de parution	Octobre 2017
Contenu de l'article/ reportage	Infraction : rave party à Peau de Meau

Nom du Média	Info Saint Martin
Date de parution	Avril 2018
Contenu de l'article/ reportage	COFIL 2018 : bilan de l'année et perspectives

Nom du Média	Info Saint Martin
Date de parution	Mai 2018
Contenu de l'article/ reportage	Présentation des activités proposées par Natura 2000 pour la fête de la nature

Nom du Média	Info Saint Martin
Date de parution	Juillet 2018
Contenu de l'article/ reportage	Encart photo de la fête de la Nature

Nom du Média	Site internet de la Fête de la Nature
Date de parution	Avril 2018
Contenu de l'article/ reportage	Présentation des animations proposées par la structure animatrice de Natura 2000 Crau

Nom du Média	La Provence
Date de parution	Aout 2018
Contenu de l'article/ reportage	Impact du parc éolien sur la biodiversité

Temps consacré : 4,5j

4.2 Prises de contacts avec des partenaires potentiels et réunions sur le territoire

La chargée de mission a poursuivi les efforts de présence auprès des acteurs engagés l'année précédente. Des contacts plus particuliers avec le CPIE dans le cadre du contrat canal et de la Mairie de Grans dans le cadre de leur programme de valorisation du patrimoine sont à poursuivre pour aboutir à des partenariats.

4.3 Organisations de réunions d'information ou de manifestations

Présentation des enjeux écologiques de la Crau		15/09/2017
Public visé	Agent DIRMED et prestataires	
Nombre de participant	10	
Sujets abordés	Présentation de la démarche Natura 2000 Présentation des caractéristiques du milieu et de sa fragilité	

Conférence grand public sur les mystères de la Crau		25/05/2018
Public visé	Grand public	
Nombre de participant	30	
Sujets abordés		

Conte pour enfant		23/05/2018
Public visé	Enfant dès 4 ans	
Nombre de participant	28	
Sujets abordés	Expliquer la Création de la Crau et l'origine de sa grande richesse biologique	

Tenue d'un stand à la Foire agricole de la Saint Valentin de Saint Martin de Crau		14/02/2018
Public visé	Grand public + agriculteurs	
Nombre de participant	40	
Sujets abordés	Evaluation d'incidences Natura 2000 Explication des actions menées sur le territoire	

Préparation d'un stand Fiestassos		14/09/2017
Public visé		
Nombre de participant		
Sujets abordés	Annulé pour cause d'intempéries	

Tenue d'un stand Fiestassos		08/09/2018
Public visé		
Nombre de participant		
Sujets abordés	Présentation générale du site	

Préparation d'un stand Journées des producteurs à Arles		15/04/2018
Public visé		
Nombre de participant		
Sujets abordés	Annulé pour cause d'intempéries	

Tenue d'un stand pour la fête de la nature à Istres		26/05/2018
Public visé	Grand public	
Nombre de participant	50	
Sujets abordés	Richesse de la Crau et démarche Natura 2000	

Tenue d'un stand pour la fête du foin de Crau à Entressen		10/06/2018
Public visé	Grand public	
Nombre de participant	60	
Sujets abordés	Richesse de la Crau et démarche Natura 2000	

Tenue d'un stand au Salon des Agricultures de Provence		2 et 3 juin 2018
Public visé	Grand public	
Nombre de participant	350 visiteurs sur le stand, 200 dans l'arène et 50 sur	

	les visites de terrain
Sujets abordés	<p>Richesse du milieu naturel et en particulier des pelouses steppiques</p> <p>Présentation dans l'arène de la formation de la Crau et de sa protection</p> <p>Présentation en visite de terrain de la richesse en libellule</p> <p>Interview du speaker sur la richesse de la Crau le dimanche pendant 5 minutes</p>

- **Proposition de communiquer sur la stratégie environnementale de SMC** en participant au concours de la capitale française de la Biodiversité de la Biodiversité.
 - o **Temps consacré : 6j**

4.4 Communication / Animation auprès des scolaires

- **Animation devant les scolaires d'Istres participant à la journée « Istres Propre »**, 30 enfants niveau collège.

4.5 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site

- Rencontre d'information et d'échanges techniques :
 - o Journée des animateurs Natura 2000 de PACA, 14/06/2018, Aix-en-Provence (1j)
- COPILS
 - o Copil des 3 marais, 14/05/2018, Saint Martin de Crau (0,5j)
 - o Copil Natura 2000 site des Alpilles, 12/04/2018, Saint rémy de Provence (0.5j)

Temps consacré : 49.5 sur les 52 prévues

5. Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

- Programme Chirotech

Le parc éolien de Saint Martin de Crau avait été identifié comme étant le plus meurtrier d'Europe pour les chauves-souris en 2010 et le groupe chiroptère de Provence avait alors lancé une alerte. En 2011, le gestionnaire avait accepté de travailler en partenariat avec Biotope et le GCP (avec la collaboration de la DREAL et de la Mairie de Saint Martin de Crau). Cette collaboration avait abouti à une expérimentation visant à réduire la mortalité des chiroptères (le programme chirotech) et les conclusions de la phase test étaient une diminution de la mortalité des chiroptères de 90% pour une perte économique de moins de 0,4%. Suite au succès de cette opération, une convention avait été signée sur 5 ans (2012-2017) par le gestionnaire qui s'engageait à poursuivre le programme.

Cette convention s'est terminée fin 2017 et aucune donnée concernant les résultats de ce programme ou sur sa reconduction ou non n'a été donnée par le gestionnaire. La chargée de mission a lancé l'alerte auprès de la DREAL et a mené des échanges avec le GCP et la DREAL pour faire avancer ce dossier.

- Temps consacré : 4j

Suivi des actions des autres acteurs (GPMM, APASMC, ARPE, Comité du foin de Crau, SYMCRAU, plan simple de gestion forestière de la Dynamite, Séminaire du Parc régional des Alpilles...)

- Temps consacré : 10,5j

Temps consacré : 14,5 au lieu de 12 prévus

6. Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

6.1 Organisation de la gouvernance du site

6.1.a Organisation de réunion(s) du comité de pilotage :

Le COPIL s'est tenu le 20 /02/2018 à Saint Martin de Crau et à rassembler 35 membres. Au cours de ce COPIL, la mairie de Saint martin de Crau a été renouvelée dans sa fonction de structure animatrice et Mme HENRY a été réélue Présidente du COPIL.

Le COPIL a validé le plan financier de la convention Natura 2000 2018-2021 de 159 032,25€

- Temps consacré : 5j

6.1.b Animation de groupes de travail :

- Aucune animation de groupes de travail n'a été réalisée.

6.1.c Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat :

- Préparation du prévisionnel d'action, RCPA pour 2017-2018 et pour la convention 2018-2021 et compte rendu
 - Temps consacré 5j
- Montage du dossier de renouvellement de la convention
 - Temps consacré : 2.5j
- Mise en place d'une convention DREAL PACA/ CEN PACA pour soutien à la mission Natura 2000
 - Temps consacré : 1.5j

6.2 Gestion administrative et financière

- Etablissement du budget prévisionnel (1j)

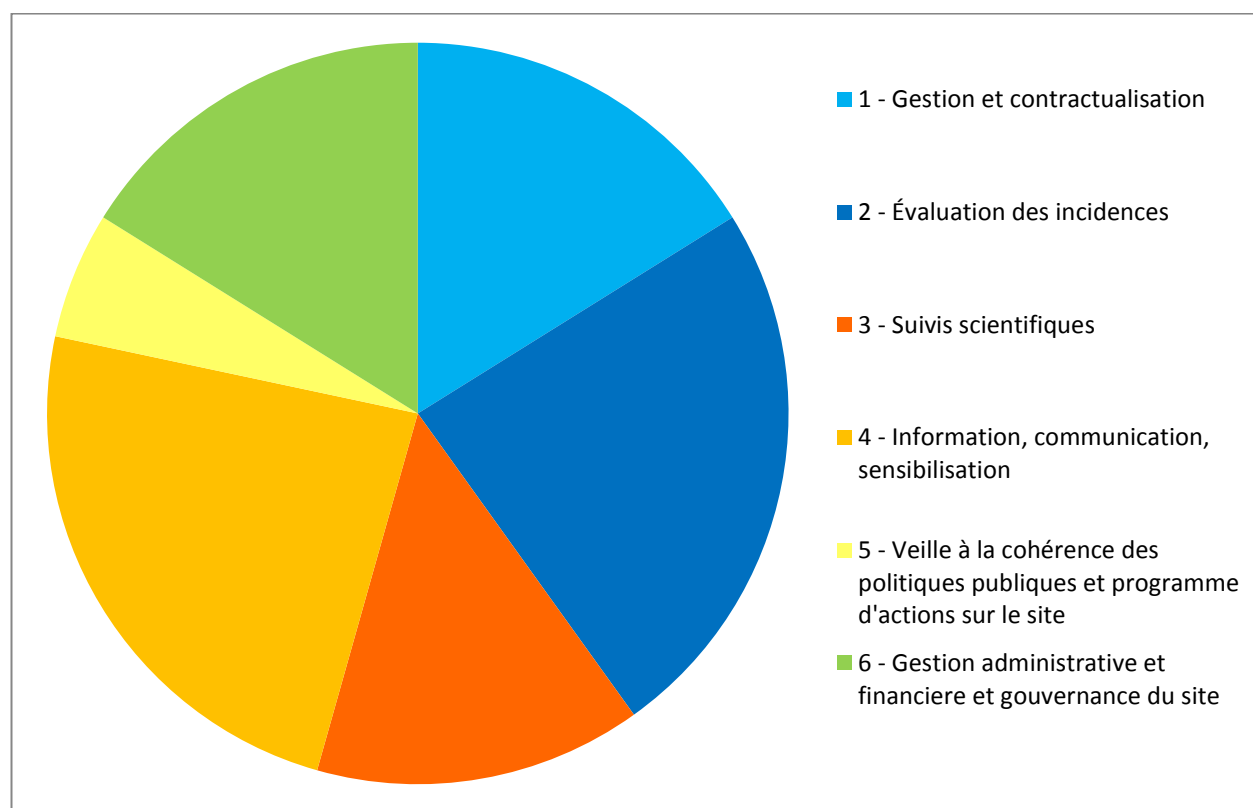
6.3 Compléments et mise à jour du DOCOB

Aucune mise à jour réalisée.

Temps consacré : 31 au lieu de 35 prévues

7. Synthèse

Bilan des activités de l'animatrice:



GRAPH 1: REPARTITION DU TEMPS ALLOUE A CHAQUE MISSION

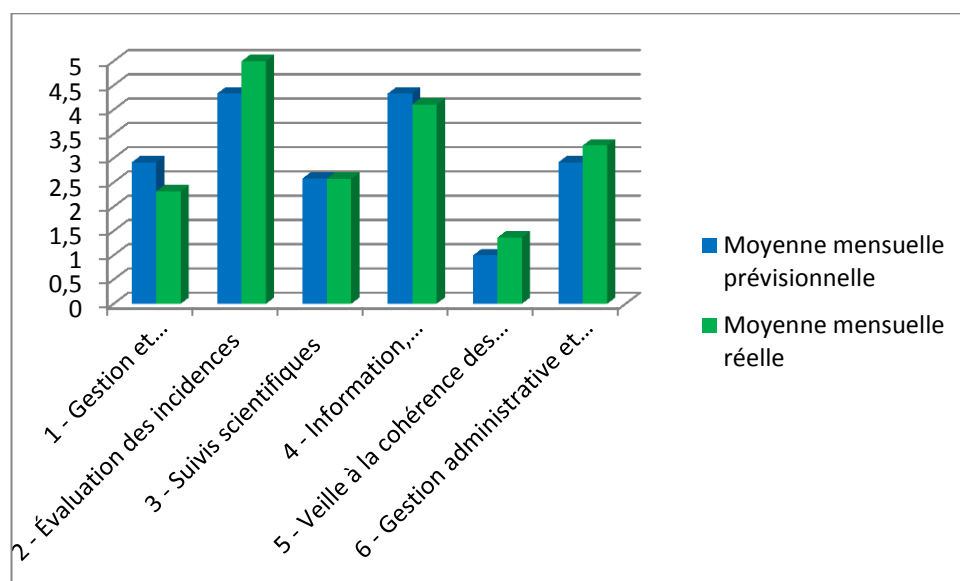


FIGURE 2: DIFFERENTIEL ENTRE MOYENNE MENSUELLE PREVISIONNELLE ET MOYENNE MENSUELLE PREVUE

Actions principales à poursuivre ou entamer en 2019 :

- Mise à disposition de l'exposition Natura 2000 (signature convention ou reconnaissance de prêt/ état des lieux à mettre en place)
- Recrutement du stagiaire haie et réunions de concertation avec les partenaires (Comité du foin de Crau, Chambre de l'Agriculture, Agrifaune, ONCFS...)
- Mise en place de l'étude odonate
- Concertation pour la liste locale puis communication grand public sur chaque commune
- Poursuite de l'étude de faisabilité de l'ouverture de milieux steppiques embroussaillés en vue de répondre à l'appel d'offre du FEDER